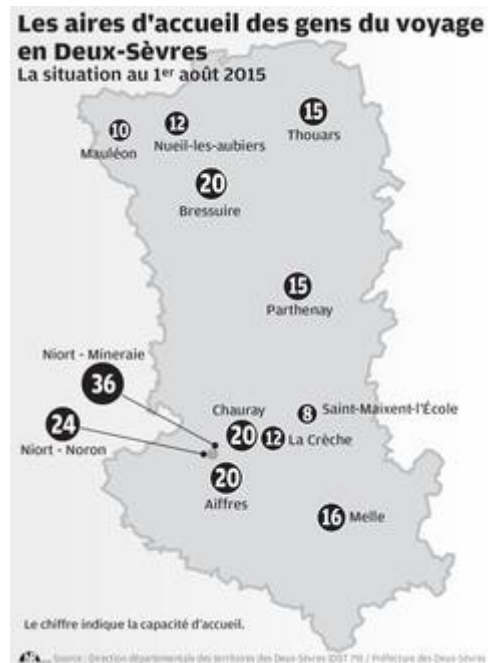


Gens du voyage : l'inexorable sédentarisation ?

03/08/2015 05:46



Bien accueillie par la communauté, la suppression par les députés du livret de circulation des nomades pose aussi la délicate question de la sédentarisation.

En supprimant le titre de circulation des gens du voyage, début juin, les députés ont effacé une obligation qui datait de 1912, renforcée par la loi du 3 janvier 1969 instituant la catégorie administrative des « Gens du voyage ». Ladite loi imposait des livrets spéciaux selon les activités et surtout un carnet de circulation que les nomades devaient faire viser chaque trimestre auprès des autorités, sous peine d'amende, voire jusqu'à un an d'emprisonnement. Jugé discriminatoire par le comité des Droits de l'Homme de l'ONU, le titre de circulation l'est donc devenu aussi pour la classe politique qui a retoqué cette loi, partiellement censurée en 2012 par le Conseil constitutionnel. Le Conseil d'État avait lancé un ultimatum de deux mois aux députés, en novembre dernier, pour abroger ces obligations de contrôles de la circulation des gens du voyage.

Adopté par l'Assemblée nationale le 9 juin, le texte proposé par le député socialiste Dominique Raimbourg a été transmis au Sénat le lendemain, et doit maintenant faire l'objet d'un débat au Palais du Luxembourg.

"C'est un bien "

« Franchement, c'est un bien. Faire signer ce carnet tous les trois mois, devoir entrer dans un commissariat où l'on attendait souvent, puis répondre aux questions, en étant souvent jugés et marginalisés avant de nous connaître, tous placés dans la catégorie des voleurs de poules... il est évident que la suppression de cette obligation est positive », estime Bernadette Demestre, une « gadji » à l'origine, qui, très jeune, avec son homme gitan, a épousé toute une

vie de bohème. Non sans avoir à composer avec l'hostilité des entourages respectifs. A 60 ans, sédentarisée depuis une vingtaine d'années pour les obligations du métier de ferrailleur de la maison, elle incarne cette nouvelle génération de gens du voyage que l'on dit pudiquement « en voie de sédentarisation ». Un choix subi, finalement, pour son âme d'«*éternelle voyageuse libre* ». Nombreuses sont les raisons de cette sédentarisation poussée par la pression financière, institutionnelle ou même communautaire. Pour la scolarisation des enfants, cette sédentarisation est une évidence selon l'institution. Elle l'est souvent beaucoup moins pour les personnes concernées, qui vivent difficilement leur quotidien. En France, seules 65 % des communes de plus de 5.000 habitants sont en conformité avec la loi Besson de 2000 et les 41.500 aires d'accueil des gens du voyage sont saturées : sur près de 400.000 gens du voyage en France, 100.000 voyagent toute l'année. La sédentarisation paraît inexorable.

208 places seulement en Deux-Sèvres

Les Deux-Sèvres, douze aires d'accueil pour 208 places, n'échappent pas aux écueils : la tolérance administrative sur les durées de séjour ajoutée à des aires saturées, souvent « sous contrôle » d'une même famille, laissent des nomades sur le bord de la route, en toute illégalité. Pas si simple. « *Tout le monde n'a pas les moyens et pour ceux qui veulent rester libres, c'est parfois très difficile à vivre* », confie Patricia Seine, dont la caravane cherche péniblement sa place. Le Niortais notamment peut faire mieux, selon l'association ADAGV 79 (lire ci-dessous).

« *Nous avons tellement été stigmatisés après la médiatisation des Roms, alors que nous n'avons rien à voir* », se désole Bernadette Demestre. Etablie depuis plus de vingt ans sur sa propriété, zone Mendès-France à Niort, elle subit aussi l'indésirable promiscuité exubérante de gitans installés là illégalement. « *Dès qu'il y a un problème, c'est nous que l'on vient voir ou contrôler, l'amalgame est tellement facile* », soupire celle qui regarde avec nostalgie « *ces années où l'on s'installait de places en places de villages et où tout se passait si bien* ».

le billet

Courage politique

Evoquer le seul sujet des « gens du voyage » sans susciter immédiatement un débat enflammé confinant à taxer l'autre de discriminant, voire de s'exposer à des réactions racistes, est devenu un exercice quasi impossible. Sans verser dans l'angélisme ni le bon sentiment qui consisterait à nier les problèmes qui agitent aussi les populations non sédentaires, il y a un droit et même un devoir à tolérer le débat sur le sujet. Il aura fallu aux députés un premier coup de semonce de l'ONU, une prise de position du Conseil constitutionnel puis un ultimatum du Conseil d'État pour qu'enfin ce contrôle des nomades – qui renvoie tellement philosophiquement à des contrôles de populations aux heures sombres de l'histoire – soit jugé discriminatoire. Sans nier la difficulté ni l'hypersensibilité du sujet, le manque de courage politique sur la question, la gêne institutionnelle ou même citoyenne, nourrissent l'intolérance. Cela ouvre la porte à des extrémismes qui s'emparent du sujet par démagogie populiste ou à des fins électoralistes, quitte à s'arranger avec le propos xénophobe en incitant à la haine raciale, ce qui, faut-il le rappeler, est illégal en France.

la phrase

« Ce qui m'énerve, c'est de voir deux populations qui vivent l'une à côté de l'autre, qui se jugent et ont autant de mal à se rencontrer, à aller l'une vers l'autre. »

Guy Hass, 64 ans (Chauray), retraité des assurances, a pris la présidence de l'Association départementale pour l'accueil des gens du voyage en Deux-Sèvres (ADAGV 79) voici un an. Attiré à l'origine par la musique manouche façon Django, il a appris aussi à connaître la communauté avec son épouse, enseignante notamment auprès d'enfants des gens du voyage.

Sébastien Acker